



Bordeaux, le mardi 26 novembre 2013

DÉCLARATION SNETAA-FO/SNFOLC COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE.

Mesdames & Messieurs les membres de la commission,
Chers Collègues,

Nous savons tous ici dans quelles conditions se sont déroulées les affectations des contractuels pour la rentrée 2013.

Nous avons bien compris que cette rentrée serait très particulière, notamment à cause de la gestion des affectations des « contractuels admissibles ».

Nous tenons à remercier Madame La Secrétaire Générale du Rectorat de nous avoir reçus en audience courant septembre, car cela nous a permis d'avoir quelques explications complémentaires, mais aussi d'exprimer sereinement nos revendications pour la rentrée prochaine.

Malgré tout, au nom du SNETAA-FO et du SNFOLC, nous tenons à rappeler, ici en CCPA, que cette gestion de la rentrée 2013 a créé beaucoup de souffrance chez de nombreux collègues contractuels. Nous demandons à nouveau que la gestion de la rentrée 2014 soit beaucoup plus « humaine » qu'elle ne l'a été en 2013.

Pour ce qui concerne la « CDIisation », nous regrettons que la règle actuelle ne permette plus de tenir compte des périodes de vacances. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi l'Administration ne permet pas aux collègues de signer un CDI dès lors que les 6 années de contrats sont atteintes.

De plus, nous découvrons sur table aujourd'hui, la liste des contractuels qui pourront bénéficier d'un CDI cette année scolaire. Nous aurions apprécié que cette liste nous soit transmise avant la CCPA pour que nous puissions vérifier la présence de collègues qui, pour nous, devraient bénéficier de la CDIisation dès cette année. Nous aurions pu alors intervenir en CCPA pour éventuellement obtenir une modification de cette liste. Nous vous demandons donc de nous permettre d'échanger après cette CCPA, dans les jours qui viennent, avec les services de la DPE, pour éventuellement reconsidérer certains dossiers.

Nous tenons à affirmer que ce fonctionnement décidé par l'Administration remet en cause notre rôle et notre utilité de commissaires paritaires. En effet, comment préparer une CCPA si nous ne disposons pas de toutes les informations utiles ? Comment garder la confiance des personnels qui nous ont élus si l'Administration ne nous permet pas d'informer correctement nos collègues ?

Le SNETAA-FO et le SNFOLC demandent que le paritarisme soit davantage respecté.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Abde-Razak Charifi
Commissaire Paritaire